

Cercle du Renouvellement Constitutionnel

<https://CercleRenouvellementConstitutionnel.org/>

Contact@CercleRenouvellementConstitutionnel.org

Présentation du "Que sais-je ?"
Lexique de Droit Constitutionnel

Présenté par : Luc Laforets

Les auteurs sont professeurs émérite Paris II
et Paris I

Pierre Avril

Jean Gicquel

6^{ème} édition 2020 - PUF



Explication des mots du droit constitutionnel

- Institutions
 - ⊙ Président de la République, Premier Ministre, Gouvernement, Sénat, etc.
- Activités
 - ⊙ Vote d'une loi, censure par le Conseil Constitutionnel, navette parlementaire, etc.
- Vocabulaire avec un sens particulier
 - ⊙ Représentant, mandat, responsabilité, immunité, etc.



De quoi s'agit-il ?

Qu'est-ce qu'une la Constitution ?

- Avant-propos
- Sommet de la hiérarchie des normes
- Ce droit à 3 objets
 - ⊙ Définition des institutions politiques, de l'État
 - ⊙ Droit politique en terme organisationnel.
 - ⊙ Le système normatif dans lequel le droit, et en particulier la loi est élaborée
 - ⊙ Espace où se déroule l'activité politique.
 - ⊙ Le lieu où est assuré la protection des libertés et des droits fondamentaux.



De quoi s'agit-il ?

Qu'est-ce qu'une la Constitution ?

- → Les 2 premiers organisations (mission, périmètre) et leurs interactions, les activités (fonctionnement, modalités d'installation).
- → 3^{ème} droits fondamentaux
→ Encore au-dessus des règles constitutionnelles, ou toutes premières normes.
- Cette présentation
→ Quelques mots sélectionnés arbitrairement
 - ⦿ Citation en *italique*.



Abrogation, Administration, Amendement, Appel au peuple

- Abrogation : *Disparition, pour l'avenir, d'une norme juridique par suite d'un acte contraire.*
- Administration : *Mise en œuvre du pouvoir exécutif → ensemble des services [de l'Etat] relevant du pouvoir d'un ministre.*
- Amendement: *Proposition de modification du texte soumis à la délibération d'une assemblée.*
- Appel au peuple : *Interprétation bonapartiste de la démocratie.*
→ *Interprétation restrictive, même si Napoléon III aimait à user du plébiscite (appel du 2/12/1851 - référendum).*

RC Arbitrage

- Arbitrage : *Traditionnellement associé à l'idée de neutralité : Le chef de l'Etat parlementaire doit être, selon B. Constant, un « pouvoir neutre ».*
- → Cas du Président dans la 3^{ème} et la 4^{ème} République, rôle de conciliation. Dans la 5^{ème} (originelle au moins), il assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et la continuité de l'Etat par son arbitrage → Intervenir dans l'action gouvernementale.
- → Même sens de *Arbitrage* que pour le Premier Ministre lorsqu'il arbitre entre Ministres.



Article, Bloc de constitutionnalité

- Article : *Principale division d'un texte* [de loi]. Lui-même divisé en alinéa (paragraphes).
- Bloc de constitutionnalité : Ensemble formé par
 - ⊙ La Constitution de 1958
 - ⊙ Les textes auxquels renvoie son Préambule
 - ⊙ DDHC de 1789
 - ⊙ Préambule de la Constitution de 1946
 - ⊙ Charte de l'environnement de 2004



Capacité électorale, Chef de l'État

- Capacité électorale : *Aptitude légale en vue de l'exercice de la qualité d'électeur*
 - ⊙ → Subordonnée à des conditions de fond nationalité, âge, absence de condamnation.
- Chef de l'État : *Autorité placée à la tête de l'État qui le représente et l'engage, notamment, dans les relations internationales.*
 - ⊙ → Souvent un individu mais pas nécessairement.
 - ⊙ Rôle symbolique dans les régimes parlementaires, le chef de gouvernement étant responsable devant le parlement, ce n'est pas le cas des régimes Présidentiels où ces 2 fonctions sont fusionnées. Du moins en théorie car ce n'est pas le cas en France avec la 5^{ème} République → Président à la fois prééminent et irresponsable.



Citoyen, Citoyenneté

- Citoyen : *Qualité juridique d'une personne qui l'habilité à prendre part à la vie de l'État.*
- Citoyenneté : 1. *Qualité de citoyen liée, en règle générale, à la nationalité.*
2. *Citoyenneté européenne. → Long développement.*
 - ⊙ → *Parti pris évident des auteurs.*
 - ⊙ *Faux car lié à la vie de la Nation et de la République, pas seulement de l'État, qui n'est qu'une organisation au service des pouvoirs constitués, et en premier lieu exécutif.*
- *Extrait de la Constitution de la 6^{ème} République 1P6R : La qualité de Citoyen Français vaut acceptation du Contrat Social.*



Incapacité, Commission

- Incapacité : *Privation de l'exercice des droits civils et civiques.*
- Commission : Formation intérieure, permanente ou temporaire, d'une assemblée, qui prépare sa décision ou lui fournir des informations.



Confédération, Fédération

- Confédération : *Groupements d'États, au sens du droit international, reposant sur un traité, qui, tout en conservant à titre principal leur souveraineté, coopèrent en certaines matières.*
- Fédération → État fédéral : *Union d'États, au sein de laquelle une nouvelle collectivité étatique se superpose à ces derniers. Il s'agit d'une technique d'intégration des souverainetés qui repose sur une constitution.*
 - ⊙ → Pour les auteurs « *une fédération est une confédération qui a réussi* ».
 - ⊙ → Absence totale de la notion de Nation → Montage purement juridique sans aucune prise en compte des peuples.



Conseil d'État, Conseil des Ministres

- Conseil d'État : *Grand corps de l'État se présente sous un double aspect : juridiction suprême de l'ordre administratif et conseil juridique du gouvernement.*
 - ⊙ → Pas un mot sur leur nomination
 - Grands fonctionnaires issus des mieux classés des écoles comme l'ENA et autres institutions centrales de l'État (Wikipédia).
- Conseil des Ministres : *Symbole de l'unité du pouvoir exécutif [...] Les projets de loi [...] y sont adoptés.*



CESE, CSM

- CESE - Conseil Économique, Social et Environnemental : *Assemblée consultative qui assiste le gouvernement et le parlement en matière économique et sociale. [...] Il est composé de groupes socio-professionnels et de personnalités qualifiées.*
- CSM – Conseil Supérieur de la Magistrature : *Autorité constitutionnelle qui assiste le Président de la République, garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire.*
 - ⊙ → Composé majoritairement de non-magistrats désignés.
 - ⊙ → Conseil de discipline où la parité entre magistrats et non-magistrats est rétablie.



Contrôle, Cours de cassation, Déclaration des droits

- Contrôle : *Il est « opposé à l'action » (Littré).*
→ 2 extrêmes censure – question.
- Cours de cassation : *Juridiction suprême de l'ordre judiciaire créée en 1790.*
- Déclaration des droits : → Déclaration formelle de droits.
 - ⊙ *Historiquement, cette démarche se rattache à la doctrine du droit naturel [...] devaient inaugurer une tradition qui s'est généralisée au monde occidental.*
 - ⊙ → Tournure historiciste amoindrissant la portée philosophique du Droit Naturel et son caractère fondamental dans le courant des Lumières et dans le Contrat social.
Biais de juristes privilégiant le Droit Positif ?

RC Démocratie, État

- Démocratie : → Formule de Lincoln.
 - ⊙ Au sens moderne : *Régime dans lequel la souveraineté appartient à l'universalité des citoyens* [→ ce qui ne veut rien dire] ; *caractérisée par les idées d'égalités juridique et de droits individuels.*
 - ⊙ → Dans ce sens moderne, la question du pouvoir n'est pas explicite et un biais individualiste néolibéral transparait.
- État : *Organisation politique et juridique de la Nation ou sa personnification.* → *Personne morale.*
 - ⊙ → Organisation dans les 2 sens du terme, mais surtout dans celui d'un organisme. La Nation ayant une vie en dehors de l'État et lui étant au moins en partie antérieur.
 - ⊙ *Sujet du droit international* → Découlant de la souveraineté.



États de siège et d'urgence, Habeas corpus

- États de siège et d'urgence → Pouvoirs exceptionnels exercé directement respectivement par l'autorité militaire ou l'autorité civile.
 - ⊙ État d'urgence → *ses dispositions ont été, pour l'essentiel, introduites dans le droit commun par la loi du 30 octobre 2017.*
 - ⊙ ← Et depuis il y a eu la loi sécurité globale et celles liées au Covid 19 → Nous ne sommes plus en État de droits, ce qui est un préalable à toute Démocratie.
- Habeas corpus : *Garantie contre l'arrestation ou l'internement arbitraire...*
 - ⊙ → Vidée de son sens depuis les lois incorporant l'état d'urgence dans la loi ordinaire.



Hiérarchie des normes

○ Hiérarchie des normes : « *L'ordre juridique (est) une pyramide formée d'un certain nombre d'étages ou couches de normes juridiques* », au sommet de laquelle se trouve la Constitution qui fixe les règles d'édications de la loi, laquelle s'impose à son tour au règlement.

Le lien de dépendance qui en résulte est sanctionné par le contrôle de la loi confiée au juge constitutionnel et du règlement confié au juge administratif.

⊙ → Clos le débat sur la prééminence des directives de l'UE.

⊙ → Manque le contrôle de la Constitution → Peuple.



Identité constitutionnelle, Immunité parlementaire

- Identité constitutionnelle : *Limite apportées à l'exigence constitutionnelle de transposition d'une directive européenne par le Conseil constitutionnel (27 juillet 2006). Pour l'essentiel, son respect vise l'indivisibilité et la laïcité de la République.*
 - ⊙ → Quid de la démocratie et du caractère social ?
Et le préambule, notamment celui de la constitution de 1946 ?
Et la souveraineté ?
- Immunité parlementaire : *Protection fonctionnelle et personnelle tendant à assurer le libre exercice du mandat.*



Immunité parlementaire (suite)

- ⊙ → Indépendance → irresponsabilité vis à vis des actes dans l'exercice de ces fonctions → Responsabilité politique uniquement.
- ⊙ → Empêchements → inviolabilité de sa personne.
- ⊙ → Aucune démocratie représentative n'est possible sans immunité des représentants.
- ⊙ → Responsabilité en 1^{er} lieu politique → Cela ne veut pas dire qu'il puisse commettre des crimes, mais seulement dans un cadre où ses pairs y interviennent à titre principal.
- ⊙ → Cours de la justice de la république est un non-sens, voire une escroquerie du principe d'immunité, puisque l'instruction s'ouvre sous la seule autorité de magistrats → Le tribunal médiatique fait le reste.



Inamovibilité, Inéligibilité, Injonction, Intérêt général

- Inamovibilité : *Situation de « ce qui ne peut être ôté d'un poste » (Littré). 1. Inamovibilité des magistrats du siège.*
 - ⊙ → Part importante de la séparation des pouvoirs → Mais discutable, car les place « au-dessus des lois », et plus grave, du jugement populaire.
- Inéligibilité : *Obstacle mis à l'élection et donc à la candidature.*
- Injonction : → Du parlement au gouvernement
 - ⊙ → interdite dans la 5^{ème} République.
- Intérêt général : [...] *notion centrale du droit public français est au fondement de la légitimité de l'État, car elle découle de la volonté générale dont la loi est l'expression (J-J. Rousseau).*



Jurisprudence, Landsgemeinde, Légalité républicaine

- Jurisprudence : *Le droit vivant. Solution généralement donnée par les tribunaux à une question de droit.*
- Landsgemeinde : *Assemblée du peuple cantonal tout entier → certains canton Suisse – Démocratie directe.*
- Légalité républicaine : [...] *L'ordonnance du 9 août 1944 a rétabli la légalité républicaine à la Libération et frappé de nullité tous les actes de l'État français.*
 - ⊙ → Distinction ici entre Nation et sa réalisation par la République et État français (nom que s'est donné lui-même le régime de Vichy).



Légitimité, Loi de finance, Loi fondamentale

- Légitimité : → Moderne :
 - ⊙ Exprime la volonté populaire
 - ⊙ OU
Capacité effective d'assumer ses responsabilités essentielles (effectivité du pouvoir).
- Loi de finance : → Définition des différents types (dénominations utilisées notamment dans les médias).
- Loi fondamentale : *1. Sous l'ancien régime, substitut de la Constitution : les lois fondamentales du royaume.*



Loi organique

- Loi organique : *Traditionnellement, loi relative à l'organisation et au fonctionnement des pouvoirs publics.*
 - ⊙ → Moyen explicite dans la constitution de prévoir la délégation à la loi de la mise en œuvre des principes qu'elle édicte.
 - ⊙ → Une constitution bien formée ne devrait rien déléguer à la loi car cela viole le principe de hiérarchie des normes.
 - ⊙ Extrait de la Constitution de la 6ème République 1P6R :
C2-T2-I2 – Organisation des institutions
L'organisation des institutions de la République est du ressort exclusif de la Constitution. Ainsi, la notion de loi organique est proscrite.



Loi référendaire

- Loi référendaire : *Loi adoptée par le peuple au plan national. Il est loisible, cependant, au législateur parlementaire, de manière subséquente, de la modifier, de la compléter ou de l'abroger.*
 - ⊙ → *Viole le principe du pouvoir du peuple par le peuple pour le peuple.*
 - ⊙ *Extrait de la Constitution de la 6^{ème} République 1P6R : Un texte adopté par un référendum national ne peut être modifié, abrogé ou subir toutes autres altérations directes ou indirectes dans son application que par un autre référendum national.*



Majorité, Mandat impératif, Mandat parlementaire

- Majorité : → Règle de pluralité pour adopter un texte → Simple (plus grand nombre), absolue (50% + 1) ou qualifiée (règle particulière 2/3, 3/5, etc.).
- Mandat impératif : *Obligation, pour un élu, d'appliquer les instructions de ses électeurs ou de son parti, sanctionnée par une possibilité de révocation.*
- Mandat parlementaire : → Périmètre défini par la constitution.
 - ⊙ On oppose souvent ces 2 mandats respectivement en invoquant la souveraineté populaire versus la souveraineté nationale.
 - ⊙ → Permet d'encadrer la représentation globalement par la constitution et spécifiquement par le RIC révocatoire → Allie la souplesse de la représentation et le pouvoir souverain du peuple.



Mandat représentatif, Représentation

- Mandat représentatif : → *A l'opposé du mandat impératif, il est exercé par les députés au profit du seul intérêt général et en toute indépendance.*
 - ⊙ Cf. Régime représentatif et Représentant.
 - ⊙ Mandat parlementaire intermédiaire entre ces 2 mandats
- Représentation : *Clef de voûte du constitutionalisme.*
 - ⊙ → A quoi bon une constitution si la démocratie est directe ?
 - ⊙ *Dès lors que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation », il faut que l'unité du pouvoir de l'État se fonde sur celle de la Nation et se dégage de la diversité de la société.*



Motion de censure, Nation, Ordonnance

- Motion de censure : *Motion par laquelle une assemblée met en cause la responsabilité du gouvernement ; son adoption entraîne la démission de celui-ci (Art. 49 et 50).*
- Nation : *Groupement humain, personnifié par l'État, dont les membres sont unis par des liens matériels et spirituels. Un « vouloir-vivre collectif » (Renan).*
 - ⊙ → Fin de citation !
- Ordonnance : → Acte réglementaire ayant force de loi (dans certaines conditions).



Peuple français, Pouvoir, Raison d'État, Référendum

- Peuple français : « *Concept juridique* » désignant l'être collectif titulaire de la souveraineté et composé de tous les citoyens français.
- Pouvoir : → Définition de toutes les natures de pouvoirs.
- Raison d'État : *Principe faisant prévaloir l'intérêt de l'État sur toute autre considération, notamment le droit.*
- Référendum : *Votation par laquelle les citoyens se prononcent par oui ou par non à propos d'un texte.*
 - ⊙ → Vision très restrictive sur les possibilités de modes de scrutin.



Résistance à l'oppression, Scrutin, Suffrage, Souveraineté, Vote

- Résistance à l'oppression : → Droit naturel de se défendre face à l'oppression des gouvernants.
- Scrutin : *Ensemble des actes constituant l'opération de vote.*
- Suffrage : *Manifestation de volonté dans le cadre d'une élection.*
 - ⊙ → Suit les définitions des différentes déclinaisons de cette manifestation (Suffrage censitaire).
- Souveraineté : → Définition de diverses natures de souverainetés.
- Vote : → Définition de diverses natures et types de votes.

RC Conclusion

- Lexique utile pour connaître rapidement les institutions et mots fréquemment employés.
- On ne s'y limitera pas.
 - ⊙ Exemple : Ce lexique ne parle que de l'État. La Nation est quasiment absente. Voir la définition de Citoyen par exemple.
- On notera aussi l'absence d'entrée pour le Droit naturel ou pour le RIC.
- → A utiliser, mais en prenant du recul.